

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 08 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, LAUDE Christopher, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, FRANCOIS Pascale, CHARVIEUX Sandra, HOSNI Mohammed, GRATESSOLE Célyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Absents excusés : MILLET Gaëtan a donné pouvoir à HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina a donné pouvoir à CLAIN Ericka.

Absente : NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : LAUDE Christopher

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	26
Votants	26

Délibérations : 2025-42

Objet Commande publique / Attribution du marché de la fourniture et livraison de repas pour la restauration scolaire

Nomenclature Contrôle de légalité 1-1

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

CONSIDERANT que, le marché précédent de Fourniture et Livraison de repas en liaison froide pour la restauration collective de la commune de L'HORME n° BSC2022-04 arrivant à son terme le 1^{er} août 2025, il est nécessaire d'attribuer le nouveau marché pour cette prestation dans un souci de continuité/qualité du SPL,

CONSIDERANT que la consultation auprès des entreprises a été réalisée par le biais de la plateforme AWS et s'est tenue du 11 mars 2025 au 11 avril 2025,

CONSIDERANT qu'au terme de cette consultation, trois entreprises ont remis leur candidature,

CONSIDERANT qu'après l'analyse des offres des trois candidatures en vue de l'attribution du marché, Madame le Maire, tirant les enseignements du rapport d'analyse des offres, informe l'assemblée de l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges.

Les effectifs transmis pour une année au prestataire étant répartis de la manière suivante :

- 11.500 repas « élèves de maternelle »,
- 11.500 repas « élèves d'élémentaire »,
- 1 repas « adulte »,
- 600 pique-niques,
- 4.200 goûters,
- 300 paquets de chocolat de Noël,
- 300 repas exceptionnels,

- 300 goûters en sachet individuel.

	<i>PRIX HT (par an)</i>	<i>NOTE PRIX PONDERATION 40%</i>	<i>NOTE VALEUR TECHNIQUE</i>	<i>PONDERATION 60%</i>	<i>NOTE FINALE</i>
<i>Société ELIOR RESTAURATION FRANCE</i>	103.193,00 €	37,27/40	95/100	57/60	94,27/100

Cela représente un prix unitaire H.T. de :

- Maternelle = 4,022 € H.T.,
- Élémentaire = 4,257 € H.T.,
- Adulte = 4,924 € H.T.,
- Pique-nique = 4,924 € H.T.,
- Goûter = 0,74 € H.T.,
- Paquet de chocolat de Noël = 0,683 € H.T.,
- Repas exceptionnels = 4,924 € H.T.,
- Gouter sachet individuel = 3,743 € H.T.,

Sur ces bases prévisionnelles incluant la mise à disposition du four, le montant total par an proposé par la Société ELIOR RESTAURATION FRANCE est de 103.193,00 € H.T., soit 108.869,00 € T.T.C. (mise à disposition du four inclus). Le marché étant établi pour trois ans, cela représente un montant total de 309.579,00 € H.T., soit 326.607 € T.T.C. La commune ayant fixé le montant maximum annuel à 170.000 € HT (prix énoncé dans le C.C.A.P.).

☞ **L'assemblée délibérante décide, à la majorité (1 contre M. DELEZAY Olivier et 5 abstentions Mmes CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Célyne et COFFRE Annick et Mrs HOSNI Mohammed et MARION Romain) de :**

- **APPROUVER** le principe et l'attribution du MAPA de Fourniture et Livraison de repas en liaison froide pour la restauration collective de la commune de L'HORME à la Société ELIOR RESTAURATION FRANCE, tel que détaillé dans le tableau de synthèse qui précède ;
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer le MAPA correspondant et toutes pièces afférentes à intervenir, approuvées dans les conditions précitées, au vu des actes d'engagements et offres des entreprises ayant été retenues selon le tableau susvisé.

L'HORME, le 09/07/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Christopher LAUDE



